



**Canadian
Institute
of Actuaries**

**Institut
canadien
des actuaires**

Le 20 janvier 2023

Cong Wang
Directeur principal, Services actuariels
Produit d'assurance automobile
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF)

c.c. Vivien Chiang
Kevin Conway

Objet : Examen de l'ARSF – Tarification territoriale

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est heureux de formuler les commentaires qui suivent au sujet de l'examen de l'ARSF sur la tarification territoriale de l'assurance automobile en Ontario. Bien que des questions précises aient été posées dans le cadre de cette consultation, nous avons déterminé qu'elles ne concernent pas toutes des questions actuarielles; nous avons donc choisi des domaines précis à l'égard desquels nous soumettrons nos commentaires.

De façon générale, l'ICA appuie l'orientation de l'ARSF dans cette initiative. Nos commentaires ci-dessous se veulent des suggestions constructives pour assurer la mise en œuvre la plus efficace de l'approche proposée.

Nos commentaires reposent sur l'énoncé de position de l'ICA intitulé [*Les mégadonnées et la classification des risques – Comprendre les enjeux actuariels et sociaux*](#), publié par l'ICA en 2022. Dans cet énoncé, nous préconisons l'utilisation des mégadonnées pour la classification des risques « sous réserve de restrictions d'une importance vitale pour les groupes protégés en vertu des lois sur les droits de la personne et qui touchent, par exemple, à la race, à l'identité sexuelle et à l'expression religieuse » et pour que les systèmes de classification des risques soient équitables sur le plan actuariel.

Du point de vue actuariel, selon l'un des principes fondamentaux de tout système d'assurance dont la protection est assurée par des sociétés d'assurances privées sur une base concurrentielle, les différences dans les prix de l'assurance devraient pouvoir refléter les différences prévues dans le coût des sinistres. Des raisons de politique publique peuvent justifier que les gouvernements ou les organismes de réglementation concilient ce principe avec des restrictions sur la façon dont les primes d'assurance peuvent être calculés. Par exemple, sur le marché de l'assurance automobile en Ontario, les assureurs ne sont pas autorisés à utiliser plus de 55 territoires de tarification pour déterminer les prix de l'assurance.

L'ICA appuie ce type de restrictions liées aux catégories protégées en vertu des lois sur les droits de la personne, comme la race, l'identité sexuelle et l'expression religieuse. L'ICA n'a pas d'opinion sur les restrictions supplémentaires de ce genre qui peuvent ou non être

appropriées. Nous soulignons qu'il existe un risque que de telles restrictions influent de façon négative sur le marché de l'assurance. Par exemple, certains consommateurs peuvent avoir de la difficulté à obtenir une protection parce que les sociétés d'assurances ne sont pas en mesure de leur facturer une prime appropriée en raison de telles restrictions, et sont donc réticentes à leur offrir une protection. Cela dit, malgré les restrictions actuelles, de nombreux signes montrent que le marché de l'assurance automobile en Ontario est très sain, car de nouvelles sociétés d'assurances font leur entrée sur ce marché et le marché résiduel n'est pas excessif.

Équité

L'ARSF pose la question suivante: « Comment définiriez-vous l'équité? » Il existe de nombreuses définitions possibles de l'équité qui peuvent convenir à une branche d'assurance réglementée. Nous ne préconisons pas une définition unique de l'équité, mais nous appuyons l'élaboration d'une définition opérationnelle de l'équité fondée sur des principes, en recourant au principe de l'équité actuarielle comme point de départ. Nous reconnaissons que l'application d'une définition commune unique pour tous les intervenants du marché et le maintien de cette définition statique peuvent être difficiles. Une approche fondée sur des principes consisterait à établir des définitions de l'équité et à fournir des preuves de leur conformité, ainsi qu'un plan d'action indiquant quand et s'il y a lieu de traiter ou de divulguer des renseignements en cas de non-conformité. Certains principes fondamentaux peuvent être établis et des tests normalisés axés sur les résultats peuvent être exécutés par l'ARSF de façon indépendante.

Le concept d'équité actuarielle est un bon point de départ pour une discussion sur l'équité.

Selon ce principe, les différences au chapitre des primes pour tous les sous-groupes d'une population devraient être proportionnelles aux différences prévues dans le coût des sinistres. Les primes facturées par territoire peuvent ne pas être équitables sur le plan actuariel ou elles peuvent être ajustées pour de nombreux motifs, notamment :

- Les sociétés d'assurances peuvent facturer des taux plus élevés que ce qui est indiqué dans leurs modèles parce qu'elles croient que certains secteurs comportent des risques qui ne sont pas pris en compte dans les modèles.
- Il se peut que les modèles surestiment le coût indiqué des sinistres pour les secteurs à risque élevé en raison de la tendance de certains modèles à surestimer le risque extrême.
- Des ajustements non liés aux coûts des sinistres sont souvent apportés aux primes. Par exemple, les rabais qui s'appliquent à certains risques liés à de nouvelles polices ou lorsque les jeunes conducteurs sont facturés moins que la prime indiquée parce qu'ils sont plus sensibles aux prix. Ces ajustements pourraient profiter davantage à certaines régions géographiques qu'à d'autres.

À titre de test de l'équité actuarielle axé sur les résultats dans toutes les régions géographiques, il serait utile de publier régulièrement des données sur le ratio de sinistres de l'industrie par code postal (regroupées selon le revenu moyen, la proportion de la population immigrante, les primes moyennes, etc.). Si les ratios de sinistres dans de tels segments sont très semblables (p. ex., si les ratios de sinistres de Brampton sont semblables à ceux d'autres parties de la région du Grand Toronto ou de l'Ontario), cela permettrait de rassurer le public et les organismes de réglementation que les taux sont équitables sur le plan actuariel. Si les

ratios de sinistres sont élevés pour certains segments, les organismes de réglementation et les sociétés d'assurances devraient examiner la situation pour en dégager les motifs.

De plus, un cadre de territoire doit non seulement être juste et justifié, mais il doit également être considéré comme équitable par le public.

Approche fondée sur des principes

De façon générale, l'ICA appuie une approche réglementaire fondée sur des principes; nous sommes donc heureux de l'orientation adoptée par l'ARSF à cet égard. Nous soutenons l'expérimentation qui pourrait profiter aux consommateurs en offrant plus de choix, de concurrence et de disponibilité.

Le rapport énumère un ensemble de principes provisoires qui guideraient l'approche réglementaire de l'ARSF. L'ICA appuie l'équilibre entre ces six principes clés de même que la reconnaissance de l'incidence négative de certaines exigences actuelles touchant les principes de simplicité et d'innovation. Un cadre réglementaire équilibré nécessitera un examen approfondi et une discussion des principes fondés sur le risque par rapport aux principes de stabilité des taux, et des résultats connexes souhaités.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de l'examen des exigences qui visaient l'amélioration de l'équité ou de l'abordabilité, mais qui n'ont peut-être pas été bien étayées par des preuves, comme la contiguïté et la définition du territoire commun pour toutes les exigences relatives aux garanties. Ces principes ne sont pas incompatibles avec les principes fondamentaux de tarification, mais nous constatons que certains pourraient être interprétés comme des objectifs fondés sur la valeur (comme la réceptivité et la transparence).

Autres commentaires

L'ICA appuie la position selon laquelle les primes devraient, en principe, refléter le niveau de sinistre prévu; il souscrit donc à l'examen de la limitation des territoires à Toronto et de la limitation du recours à un seul ensemble de définitions pour toutes les garanties.

En ce qui concerne le principe de simplicité, nous estimons que le rapport avait tendance à se concentrer uniquement sur le fardeau imposé aux assureurs. Les longs processus de dépôt et d'examen nuisent également aux consommateurs, car ils pourraient retarder la mise en œuvre des taux mis à jour.

Nous tenons également à mettre en garde contre le concept de plafonnement global des taux, mais nous reconnaissons qu'il pourrait être perçu comme un juste milieu entre une approche purement axée sur le risque et une démarche visant l'abordabilité et la stabilité. Toutefois, le plafonnement au niveau des véhicules ou des polices nécessite toujours un ensemble de règles arbitraires et il engendre inévitablement une disparité des taux entre les nouveaux contrats et les renouvellements, ce qui pourrait influencer sur l'équité. Nous serions également préoccupés par les situations où un plafond est fixé trop bas, car il doit être raisonnable et accorder aux sociétés d'assurances une certaine marge de manœuvre lorsqu'elles rajustent les taux. Les sociétés d'assurances devraient être autorisées à appliquer globalement des taux suffisants en vertu d'une telle structure.

L'ICA vous est reconnaissant de lui avoir donné la possibilité de formuler des commentaires sur ces questions et il serait heureux d'en discuter avec vous pendant tout le processus.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Chris Fievoli, FICA, actuaire, communications et affaires publiques, au 613-236-8196, poste 119, ou par courriel à chris.fievoli@cia-ica.ca.

Veillez agréer, Monsieur Wang, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hélène Pouliot, FICA
Présidente, Institut canadien des actuaires



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.